

**Politique :** *Affections médicales prédominantes*

**Numéro :** *P – 7.055*

**Catégorie :** *Administration des écoles*

**Page :** *1*

**Approuvée :** *le 5 mars 2018*

**Modifiée :**

## 1. Préambule

Afin de continuer à veiller à la santé et sécurité des élèves et à faire en sorte qu'ils se sentent inclus, le Conseil scolaire catholique Providence met en vigueur une politique en vue de soutenir les élèves qui ont des conditions médicales prédominantes. Le Conseil est d'avis que ces élèves doivent avoir plein accès à l'école, dans un milieu d'apprentissage sécuritaire, accueillant et sain qui favorise le bien-être. Il est également d'avis que les parents, les professionnels de la santé compétents et des membres du personnel ont une responsabilité partagée pour développer l'autonomie des élèves pour qu'ils puissent gérer eux-mêmes et du mieux possible leur affection médicale.

## 2. Énoncé

- 2.1 **Attendu que** soutenir dans les écoles les élèves ayant des affections médicales prédominantes est une responsabilité partagée et complexe qui nécessite une approche coordonnée;
- 2.2 **Attendu que** les partenaires du secteur de l'éducation et du milieu communautaire ont un rôle important à jouer dans l'établissement et le maintien de milieux sains et sécuritaires propices à l'apprentissage des élèves;
- 2.3 **Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence s'attend à ce que les écoles et le personnel scolaire collaborent pour veiller à ce que les élèves qui ont des affections médicales prédominantes se sentent soutenus, inclus, respectés et traités équitablement à l'école;
- 2.4 **Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence s'attend à ce que les écoles et le personnel scolaire préserve la dignité et la vie privée des élèves ayant une affection médicale prédominante;
- 2.5 **Attendu que** les élèves ayant une affection médicale prédominante doivent prendre en main la défense de leur sécurité et de leur bien-être personnels en fonction de leur stade de développement cognitif, affectif, social et physique et de leur capacité d'autogestion.

**Il est décidé que** le Conseil scolaire catholique Providence autorise l'administration à élaborer une procédure administrative relative aux affections médicales prédominantes.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : PA – 7.055 – Affections médicales prédominantes*